

Je prend la parole pour le GAT, Groupe Activiste Trans.

Les trans demandent, au nom de l'égalité des droits, le droit d'exister.

Etre trans, c'est être aux mains des matons et des kapos de l'ordre psychiatrique et psychanalytique.

C'est être considéréE comme malade mental.

Nous dénonçons cette torture psychique, cette maltraitance théorique fondée sur un rapport de pouvoir anti-déontologique.

NON à des protocoles arbitraires fondés sur des règles non-écrites qui contraignent les trans' à vivre de longues années dans un système psychocarcéral pervers, les forçant à entrer dans une hétéro norme ultra rigide pour avoir enfin accès au droit d'exister socialement : la rectification d'état civil n'est possible qu'après castration physique ! Celles et ceux qui refusent les opérations sont condamnés à vivre dans la clandestinité.

Encore aujourd'hui, les tribunaux n'accordent les rectifications d'état civil qu'après d'onéreuses et humiliantes expertises médicales qui ne sont rien d'autre que des VIOLS légaux réalisés par un Etat voyeur et pervers.

De plus, la soi-disant généreuse rectification de notre état civil n'est en définitive qu'une mention en marge de l'acte de naissance, qui lui, reste tabou et intouchable : cette demi-mesure est aux trans ce que le PACS est aux homos ! un os à ronger.

Le GAT refuse le discours moralisateur, paternaliste, hétéro-normatif de ceux même qui nous pathologisent, nous manipulent, nous harcèlent moralement, nous infantilisent en nous soumettant à LEUR morale et LEUR autorité:

Les personnes transsexuelles et transgenres ne doivent plus être des sujets sans droits, stigmatisés par une assignation psychiatrique et relégués dans un rôle de cobayes et de victimes des pulsions sadiques de médecins pervers.

REVENDICATIONS

1- La déclassification du transsexualisme de la nosographie psychiatrique au même titre que l'homosexualité a été retirée par décision politique ; la transsexualité, compte tenu de la méconnaissance du corps médical après des dizaines d'années de "recherches", doit être sortie du diagnostic psychiatrique préalable. La dépsychiatisation implique une aide à l'AUTODIAGNOSTIC,

conformément à la résolution du parlement européen du 12 septembre 1989.

2- L'abrogation ou la révision du protocole pour que les équipes médicales se réfèrent à un protocole adapté à chaque individu et non plus sur l'entité transsexuelle.

3- Le libre choix du médecin (et le respect de l'**omnivalence** des diplômes) par un principe affirmé de l'aide à l'**AUTODIAGNOSTIC**. Et non plus la toute puissance médicale d'une équipe officielle auto-proclamée spécialiste qui se ferait gardienne de notre identité/corps.

4- Une adaptation des dispositifs juridiques et administratifs dans la période transitoire ne nous condamnant ainsi plus à la clandestinité. Le changement d'état civil avec ou sans opération. La rédaction d'un acte de naissance sans trace des erreurs commises par l'Etat au nom de l'assignation forcée dans une classe de sexe.

5- Une prise en charge par la sécurité sociale du parcours hormono-chirurgical qui soit uniforme sur tout le territoire et assurerait une égalité entre trans de tous niveaux socio-économiques.